

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-70

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-70

**Blanquefort -Zone d'aménagement concerté - Vente d'un terrain d'environ 29 030 m² à la SCI Theix -
Décision - Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a été saisie par la Société civile immobilière (SCI) Theix, appartenant au groupe Ziegler d'une demande d'acquisition de foncier afin de réaliser un nouveau programme industriel : construction d'un entrepôt logistique (stockage de vins et spiritueux) sur la commune de Blanquefort qui accueille déjà un pôle significatif d'activités viti-vinicoles. Il est prévu la création de 15 nouveaux emplois.

La SCI Theix souhaite acquérir une parcelle de terrain nu d'une surface de 29 030 m² située sur la commune de Blanquefort, secteur Ecoparc, rue du Berdaca et avenue du 11 novembre, à détacher d'un plus vaste terrain cadastré sections AT n°s 168/169/170/171/ 172 /256/ et AS 24 et 186 situé dans la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Blanquefort approuvée par arrêté préfectoral du 27 novembre 1972.

Le zonage PLU (Plan local d'urbanisme) de l'opération est situé en AU7-5.

La vente, si elle se réalise, aura lieu pour la surface concernée de 29 030 m² environ moyennant un montant total de 1 161 200 €, TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) en sus au taux applicable au jour de la réitération de l'acte notarié, soit un prix unitaire hors TVA de 40 €/m².

Ce montant unitaire n'est pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) qui a été recueilli.

Afin de concrétiser l'engagement de la société SCI Theix, une convention de cession a été signée par son gérant, Monsieur Alain Ziegler.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État n° 33056v3126 du 23 décembre 2019,

VU la convention de cession signée par la SCI Theix,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole d'accompagner un industriel majeur de la filière vitivinicole dans le développement de ses activités au cœur de la Métropole bordelaise.

DECIDE

Article 1 : la cession d'un terrain d'environ 29 030 m² à détacher de parcelles actuellement cadastrées AT n°s 168p/169p/170p/171p/ 172p / 256p et AS 24p/186p situées dans la ZAC d'Activités diverses sur la commune de Blanquefort, à la SCI Theix ou à toute personne morale ou physique pouvant se substituer à elle pour l'opération décrite ci-dessus moyennant un prix de 1 161 200 €, Hors taxe (HT), TVA en sus au taux applicable au jour de la réitération de l'acte authentique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette transaction.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice en cours chapitre 77 compte 775 fonction 61 du budget principal de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Nicolas FLORIAN